

CRA DE NEUF ?

La Cimade

Nouvelles de la Rétention Outre-mer

MARS - AVRIL - MAI 2013

EDITO

Une visite d'un Ministre de l'Intérieur n'est jamais sans conséquence. La circulaire « régularisation » avait été bien accueillie dans nos Préfectures ultra-marines. A suivi, une application en règle de la nouvelle retenue administrative. Est-ce que c'est mieux qu'une nuit au CRA et est-ce qu'on pourra encore en témoigner ? La Cimade est de nouveau réquisitionnée en Outre-mer, difficile de négocier pour de meilleures conditions d'exercice et un meilleur service rendu aux retenus. M. Valls a aussi interdit l'enfermement des enfants dans les CRA, c'était pas mal. Mais Mayotte reste l'exception, on commence à s'habituer !

Et maintenant, balayage d'un coup d'un seul du moratoire sur les expulsions des Haïtiens depuis la Guyane. Il faut dire qu'elles avaient repris depuis belle lurette en Guadeloupe, alors... Et, la stigmatisation va toujours bon train en Outre-mer. Les « têtes » de syrien, de brésilien, de guyanien, d'indien, se font toujours arrêter n'importe où et n'importe quand, en Guyane, en Guadeloupe, en sortant du supermarché, à la montée du bus pour Oyapock... La justice veille, heureusement la police ne peut pas tout faire. On est rassuré ? Mais la police arrive encore à placer en rétention des Français et même les élus s'y mettent à la stigmatisation. Alors, on reste pessimiste pour un changement de regard sur les étrangers dans un avenir proche. Comme en témoigne toujours, les paroles de retenus. Quelques phrases échappées des CRA de Guyane et de Guadeloupe et avec des rimes en anglais, en bonus.

LA DÉFINITION

La retenue administrative de 16h :

Appliquée depuis le 11 mars 2013, les étrangers interpellés ne sont plus systématiquement dirigés vers le CRA. En effet, la PAF envoie à la Préfecture le dossier du retenu avec entre autres l'audition. La Préfecture étudie les dossiers au cas par cas. Si le délai peut être plus ou moins long, cela peut éviter d'envoyer au CRA des parents d'enfants scolarisés ou en bas âge, ou d'autres personnes qui peuvent faire valoir la légitimité de leur présence sur le territoire.

Pendant l'étude de leur dossier, les personnes sont retenues dans les locaux de l'aéroport. Elles ont droit à un médecin afin de vérifier s'il y a compatibilité avec une reconduite ou pas. Elles ont l'aide d'un avocat qui vérifie si la procédure est bien appliquée et si leurs droits ont été notifiés et respectés. Elles peuvent passer un appel téléphonique pour informer une personne de leur choix et elles ont de nouveau droit à un repas pendant leur retenue.

MARS
MAI
2013

n°9

FOCUS

Outre mer : des contrôles sans frontières

La persistance d'un dispositif d'exception en matière de contrôle d'identité permet aux forces de l'ordre de s'affranchir des normes qui s'appliquent sur le reste du territoire français.

En Guyane, les agents de la police aux frontières interpellent à la gare routière les étrangers en situation irrégulière qui s'apprêtent à rentrer dans leur pays d'origine. Ainsi, ils peuvent arrêter le minibus en partance pour Saint-Georges. La plupart des passagers sont des Brésiliens qui sont désabusés face à cette pratique quasi systématique. Ils sont reconduits le lendemain à la frontière après une nuit en rétention administrative. Une ressortissante péruvienne à qui on avait demandé de descendre du bus alors qu'elle avait présenté aux agents interpellateurs un billet d'avion Macapa - Lima, a été libérée par le juge des libertés et de la détention (JLD) après cinq jours au centre de rétention administrative. Des contrôles systématiques ont lieu aussi en Guadeloupe. Pourtant cet état de fait pourrait bientôt connaître une fin. Dans deux décisions datées du 13 et 20 mars 2013, le TGI de Pointe-à-Pitre a libéré des personnes qui avaient été placées en rétention sur la foi d'un contrôle d'identité sans motifs.

Le 13 mars 2013 le TGI relève : "En l'espèce, il résulte du procès verbal que M. S. a été contrôlé alors qu'il marchait à pied dans la rue et qu'il n'est noté, ni justifié d'aucun comportement susceptible de motiver ce contrôle. Par ailleurs, il n'est pas produit au dossier de réquisitions du Procureur de la République autorisant ce jour là des contrôles en un lieu géographique et une période de temps précis. Il résulte de plus des dispositions de l'article L 611-1 du CESEDA que les contrôles des obligations de détention, de porte et de présentation des pièces et documents ne peuvent être effectués que si des éléments objectifs déduits d'éléments extérieurs à la personne même de l'intéressé sont de nature à faire apparaître la qualité d'étranger. Le procès verbal suscitait ne fait pas non plus mention d'un quelconque élément d'extranéité ayant justifié ce contrôle"

NEWS ULTRAMARINES

- Lot « rétention » infructueux pour l'Outre-mer : réquisition de la Cimade en Guadeloupe, Guyane et à La Réunion. Les négociations sont toujours cours pour une nouvelle contractualisation (juin-décembre 2013)
- Le 7 mars, le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, atterrissait en Guyane. Le ministre a rappelé qu'il fallait rester « ferme sur la question de l'immigration mais sans stigmatiser aucune population. Les reconduites à la frontière seront maintenues et il n'y aura aucune régularisation massive. » Le ministre a également précisé que les reconduites des Haïtiens reprendraient. Dans un communiqué du 8 avril, un collectif d'associations dont la Cimade a demandé le respect du moratoire et la suspension des expulsions vers Haïti.
- Début mars, en Guyane, des garimpeiros malades sur un site clandestin : touchés par une mystérieuse maladie, les dix malades ont été placés en quarantaine au pôle psychiatrique. Ils ont ensuite été placés au CRA puis éloignés vers le Brésil. La venue de ces orpailleurs a suscité de vives réactions. A Cayenne, le président de Région, Rodolphe Alexandre, a précisé dans un communiqué qu'il « s'étranglait de cette situation ubuesque, qui veut que nous nous trouvions dans l'obligation d'aller secourir et soigner ces personnes aux frais du contribuable (et à grands frais), afin, selon toute vraisemblance, de leur permettre de retourner piller notre sous-sol une fois la santé retrouvée. » Cette affaire a cristallisé des interrogations sur la prise en charge de ces orpailleurs clandestins par les services de l'État et de son coût financier.

TÉMOIGNAGES

COUP DE GUEULE

Fanny G.C.

Ce jour-là, un départ pour Saint-Laurent du Maroni avec notamment des ressortissants chinois et guyanais. Un jeune m'interpelle en anglais en me disant qu'il n'est pas Guyanien mais Français. Effectivement, reconnu pendant sa minorité par un ressortissant français, il est Français selon l'article 18 du Code Civil. Je demande au greffe du CRA de suspendre la reconduite : « Il ne parle même pas un mot de français, il n'est pas né ici et n'y a même pas grandi. Pas scolarisé, il ne connaît rien aux valeurs de notre pays ! Je ne vois absolument pas pourquoi vous dites qu'il est Français. » Il a été libéré par la Préfecture qui, in extremis, a réalisé la bourde qu'elle s'apprêtait à commettre. Je montre toutes mes dents au greffe, je jubile.

CRA DE NEUF ?

Nouvelles de la Rétention Outre-mer

La Cimade

BRÈVE RETENTION

La vétusté des prisons, cheval de bataille du contrôleur général des lieux de privation de libertés

Le 25 février, Jean-Marie Delarue, contrôleur général des lieux de privation de libertés, publiait son rapport annuel. Il n'a pas manqué d'épingler les prisons ultramarines sur la vétusté des locaux mais aussi sur la surpopulation carcérale à laquelle elles faisaient face. Le contrôleur a notamment cité la prison de Nouvelle-Calédonie mais aussi celle de Saint-Pierre à la Réunion.

Dans ce rapport, il a aussi abordé la question de l'enfermement des enfants en prenant l'exemple de Mayotte. Selon lui, il faut « convaincre l'opinion que l'enfermement ne peut être une réponse certaine et durable à l'errance sociale. Les enfants qui en sont les victimes ne sont pas des animaux sauvages que l'on attache brutalement au piquet. »

Manuel Valls, actuel ministre de l'Intérieur, a récemment pris une circulaire interdisant l'enfermement des enfants dans les centres de rétention mais cette dernière ne s'applique pas à Mayotte. Jean-Marie Delarue insiste : « Je voudrais que tout enfant soit banni du centre de rétention. Et que les dernières conditions restrictives émises par le gouvernement soient levées. J'ai conscience qu'à Mayotte beaucoup d'enfants sont en centre de rétention. (...) Mais il faut prendre d'autres solutions pour résoudre ce problème social qu'est l'isolement des enfants. Je ne crois pas que le centre de rétention soit la solution à ce problème social. »

<http://www.la1ere.fr/2013/02/25/le-contrôleur-des-prisons-epingle-l-outre-mer-dans-son-rapport-annuel-16951.html>



PAROLES DE RETENUS

Guadeloupe/Guyane

"Last day

Seventeen month, I endured the shame

Without freedom, without seeing you

Deprived from life, that's the same

Today might be the last day

As I came through the gates finally

I found meself brought bitterly

Another prison, not yet on me way

I long to see the sea

Home to those I will see

Soon

But not today, not today

Cause today is not the last day"

La moitié de mon cœur est ici, l'autre moitié est au Brésil. Peut-être que c'est Dieu qui a envoyé la PAF pour m'enfermer ici.

C'est peut-être le moment de rentrer au Brésil, j'ai des diplômes là bas, je suis un professionnel. Mais si je pars, je laisse ma femme et ma fille françaises. Je ne peux pas les abandonner, qu'est-ce que vous feriez vous à ma place?

